**34ème Congrès**

**Appel à candidatures**

Les travaux du collectif « Congrès » nous permettront de lancer, après la CEF du 9 avril, l’appel à candidatures pour notre future direction nationale de la FNVC-CGT auprès des syndicats.

Les premiers éléments du collectif « Document d’orientation », réuni à Gif sur Yvette en 2019 et 2020, nous ont permis de définir les axes de construction de notre prochaine direction.

Il est primordial d’améliorer le rôle dirigeant de la Commission exécutive pour bien anticiper l’avenir.

La CEF sortante souhaite que la fédération se donne les moyens de construire une équipe de direction dont chaque membre est en capacité de tenir son rôle de dirigeant.

C’est dans ce cadre que la CEF ont validé les collectifs regroupant les grands thèmes de direction fédérale. Ces collectifs sont au nombre de 12.

**1 –** **Vie syndicale**. Suivi des syndicats, avec un correspondant vie syndicale dans chacun, suivi et mise à jour des fichiers adhérents, aide et conseil pour l’organisation et les actions.

Camarade référent proposé : Alain Agassant qui l’anime déjà.

Ce collectif sera doté de deux groupes de travail :

A – Elus et mandatés.

Réunit les élus et mandatés dans les entreprises, au CSE, au CHSCT.

Il est le lieu de discussion et d’échanges d’informations et d’expériences sur le plan national, il produit des fiches pour la fédération. Reprise des repères revendicatifs.

B – Nouvelles bases syndicales.

Création de syndicats, structuration, accompagnement.

Il aura la charge d’un important travail de repérage et prospection dans les entreprises qui ont des VRP ou commerciaux. A partir du numéro SIRET et des comptes rendus d’élections professionnelles disponibles sur la DIRRECTE, il identifiera les élus VRP dans les entreprises, les UL et les UD.

**2 –** **Droits libertés action juridique, DLAJ** fédéral. Inscrit dans la démarche revendicative de la CGT, ce collectif est important (Droits et Libertés précède l’action juridique). Dans les syndicats, les élus peuvent accompagner les salariés convoqués par la direction, les informer sur leurs droits et les défendre. Le DLAJ fédéral met en avant l’accord tripartite Assistance Juridique dans les syndicats. La fédération a conclu des accords avec deux avocats spécialisés en droit du travail proches de la CGT. Le pôle DLAJ est une ressource financière pour la fédération et source d’adhésions. Ce collectif permet d’assurer efficacement la défense des salariés et adhérents.

Camarade référent proposé : Edmond Andreu qui a une longue pratique du droit du travail.

**3 – Communication**. Organise et propose les outils de communication que la fédération a mis en place : *Le Commercial CGT*, le site internet, le courrier fédéral, les déclarations fédérales et les cahiers de la fédé. Il est important que les syndicats envoient leurs informations à la fédération pour qu’elle les reprenne dans les différents supports.

Validation ou rédaction. Intervient sur les écrits et documents produits par la fédération ou les collectifs, veille à leur conformité aux valeurs de la CGT, les relit et les corrige, les propose à la CE pour les valider.

**4 – Le collectif de branches**.

Permet de négocier l’ANI 75 dans les branches professionnelles afin de l’inclure dans les conventions collectives et de les améliorer. A l’exemple de la branche de la Confiserie chocolatier du commerce de gros qui a intégré dans sa convention collective l’ANI 75 en l’améliorant.

Le collectif VRP Immobilier sera intégré dans le collectif de branche pour défendre le statut VRP et son ANI dans la branche immobilière.

L’intégration de la fonction de VRP et de son ANI dans les conventions collectives est importante. Souvent le VRP est intitulé “responsable des ventes” ou autre par le comptable d’entreprise qui se réfère à son logiciel de paie et à la CC de l’entreprise sans distinguer le VRP et son statut.

Camarade référent proposé : Hervé DELATTRE.

**5 – Représentants de la fédération**.

Ce collectif inclut les représentants à l’Indécosa, à l’INPR et ceux à venir. Il prépare des notes pour publication par la fédération. Intersyndicale

**6 – Formation.** Préparation d’un plan de formation, mise en place de l’accord de formation élus et CSE. La fédération travaille avec Consilium (Sébastien Lagoutte) et Olivier Sevéon en charge de la formation confédérale. Le collectif fera connaître ces formations, les programmes des UD et de la confédération.

**7 – Finance.** Compte parmi ses membres le trésorier de la fédération et ceux de la Commission financière de contrôle (CFC). Il suit les états des organisations, propose d’aider les syndicats. Il organise la stratégie financière de la fédération.

**8 – IHS.** Production de documents et gestion des ressources historiques de la fédération.

**9 – Nouvelles formes de travail.** Dans la logique des décisions du 52ème congrès confédéral, la fédération syndique les autoentrepreneurs commerciaux qui ont toujours un lien de subordination avec leurs employeurs. Ce collectif travaille plus largement les « nouvelles formes de travail ». Des appels d’autoentrepreneurs confirment le besoin de les représenter. Il faut envisager la création d’un syndicat national des autoentrepreneurs VRP.

Camarade référent proposé : Sylvain JUQUEL (en attente de réponse). Il est secrétaire général du syndicat des VRP de Lyon.

Chacun de ces collectifs sera animé par un animateur fédéral, c’est-à-dire un ou une camarade élu par le Congrès à la future commission exécutive fédérale sur la base de son collectif. L’animateur rendra compte de son mandat régulièrement devant la CEF et du bilan de son collectif devant les Congrès.

Notre CEF sera composée de 9 membres, 1 animateur fédéral par collectif et les 3 de la CFC soit :

1 – Vie syndicale.

2 – Droits libertés action juridique, DLAJ fédéral.

3 – Communication.

4 – Le collectif de branches.

5 – Représentants de la fédération.

6 – Formation.

7 – Finance.

8 – IHS.

9 - Nouvelles formes de travail.

Chacun de ces collectifs sera animé par un animateur fédéral, c’est-à-dire un ou une camarade élu par le Congrès à la future commission exécutive fédérale sur la base de son collectif. L’animateur rendra compte de son mandat régulièrement devant la CEF et du bilan de son collectif devant les Congrès.

Les animateurs fédéraux formeront avec le bureau fédéral la future équipe dirigeante.

Au regard du mandat précédent, cette équipe doit pouvoir renforcer son rôle dirigeant, donc décideur, dans la construction collective d’analyse de la situation, d’initiatives, d’élaborations revendicatives professionnelles. Ceci suppose une réflexion sur le nombre de membres de la future Commission exécutive, ainsi que sur le rôle actif de la présidence et les méthodes d’animation des débats afin de favoriser la prise de parole de chacune et chacun.

La pérennisation des comptes rendus permet de prendre connaissance et de suivre les travaux de la CEF. L’espace adhérent sur le site de la fédération permet à chaque membre de la CEF de retrouver les comptes rendus et par la suite, les comptes rendu des collectifs seront disponibles dans cet espace.

Cet espace se nommera « Portail des membres de la CEF ».

Profils et critères de recherche des candidatures :

 Durant cette phase de recherche de candidatures qui devra s’ouvrir du 15 avril au 1 juin 2021, toutes les candidatures sont des mises à disposition. La commission « Candidatures » élaborera après le 1 juin une liste de propositions formant un collectif ayant le profil souhaité par les travaux de la CEF sortante. Cette liste sera arrêtée par la dernière CEF du mandat qui se réunira le mercredi 9 juin pour être soumise aux votes des congressistes.

Il est proposé de consulter la CEF et la CFC sortantes pour savoir qui souhaite maintenir sa candidature, la consultation concernera aussi les invités permanents à la CEF depuis 1 ans.

 La commission propose que les organisations entrent dans une recherche effective de candidatures sur la base de critères et profils qui favorisent une prise de mandat de direction, en rappelant qu’il ne s’agit pas d’un mandat de représentation mais de direction de la fédération.

 Notre congrès est composé de délégués et des membres de la CEF et CFC sortantes. Pour pouvoir être délégués ou candidats au congrès, il faut que le syndicat soit à jour de ses cotisations syndicales, c’est-à-dire qu’il soit confédéré par le fait d’avoir réglé au cogétise de manière régulière les cotisations de ses adhérents.

 Le bureau à 3 membres n’est pas suffisant et proposition de le passer à 5.

 Concernant la tenue du Congrès a La Napoule, la direction de Touristra va revenir vers nous rapidement et nous aviserons, mais il est acté que le Congres s’ouvrira bien le mercredi 23 juin à 12h00 et s’achèvera le vendredi 25 juin 2021 à 12h00.